

COMMUNE DE MARGENCEL
Haute-Savoie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MAI 2014

Le six du mois de mai de l'an deux mille quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, Mme Anne LEPIZZERA, M. Daniel BROUZE, M. Bertrand JACQUET, M. Didier RENAUD, Mme Anita DESUZINGE, M. Gérard BAUDET, Mme THUILLIER Corinne, Mme Valérie GAILLARD, Mme Martine TETU, Mme Séverine LATOUR, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Absents excusés : M. Franck BOUCHET donne pouvoir à Mme Anne LEPIZZERA,
M. Christian DETRAZ donne pouvoir à Mme Marie-Pénélope GUILLET,
Mme Francine JACQUIER donne pouvoir à M. Bertrand JACQUET.

Secrétaire de séance : Mme Séverine LATOUR

Date de la convocation : le 29 avril 2014

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 3 AVRIL 2014

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2014, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. FINANCES

a. RETENUE DE GARANTIE - VESTIAIRES

M. le Maire expose au Conseil que lors des travaux de construction des vestiaires, une malfaçon avait été constatée. La retenue de garantie de l'entreprise n'avait pas été rendue à l'entreprise BAT'IDEAL pour ce motif. Depuis, l'entreprise a été liquidée.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide, à l'unanimité :

- de ne pas rembourser cette retenue de garantie d'un montant de 102.85 €,
- d'émettre un titre au compte 7788 (Produits exceptionnels divers).

b. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire informe le Conseil qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires 2014 et propose la décision modificative suivante :

SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
D	F	011	616	Primes d'assurances	+ 42.15 €
D	F	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 42.15 €
D	F	011	60611	Eau et assainissement	+ 102.85 €
				TOTAL	+ 102.85 €
R	F	77	7788	Produits exceptionnels divers	+ 102.85 €
				TOTAL	+ 102.85 €

Le Conseil, après délibération décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative N°1 du budget principal.

c. SUBVENTION TARTENCELLOISE

L'association U.S.M. (Union Sportive de Margencel) organise la Tartencelloise. Le Maire informe le Conseil qu'une subvention d'équilibre a été demandée a hauteur de 500 €.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de :

- verser une subvention de 500 € à l'U.S.M.,
- charger le Maire de mandater cette subvention le plus rapidement possible.

III. PERSONNEL

a. REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 27 mars 2008 relative au régime indemnitaire du personnel communal.

Il s'avère qu'une faute de frappe a été faite dans le tableau joint.

Aussi, il est préférable de reprendre intégralement le tableau, comme ci-dessous :

	Indemnité d'Exercice Missions de Préfecture (I.E.M.P.)	Indemnité Administration et Technicité (I.A.T.)	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.)	Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.)
Filière Administrative (cadres d'emplois)				
Attaché Territorial	X			
Rédacteur Territorial	X	X	X	X
Adjoint Administratif	X	X	X	X
Filière Technique (cadres d'emplois)				
Agent de Maîtrise	X			
Adjoint Technique	X			X
Filière Médico-Sociale (cadres d'emplois)				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles		X		
Filière Animation (cadres d'emplois)				
Adjoint d'Animation	X			

M. le Maire indique que ces différentes primes sont constituées par un montant annuel de référence fixé pour chaque grade avec application d'un coefficient de modulation individuelle fixé dans la limite minimale et maximale des coefficients respectifs. Il confirme que le reste des modalités de la délibération initiale du 27.03.2008 restent inchangés (conditions d'attribution, critères).

Sur proposition de M. le Maire, le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter l'actualisation du régime indemnitaire pour le personnel communal selon le détail du tableau repris ci-dessus,
- de la mise en application au 1^{er} avril 2014 de cette décision,
- de mandater M. le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution du régime indemnitaire et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'application juridique de la présente décision.

b. CREATION DE POSTE

M. le Maire informe le conseil qu'il serait souhaitable de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Cette personne aurait la responsabilité de la mise à disposition des salles communales et du mobilier.

Il propose un CDD de 1 an reconductible à temps non complet 48 heures par mois.

Le conseil entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, pour un CDD de 1 an reconductible du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, à temps non complet 48 heures par mois.
- de charger M. le Maire de nommer une personne après publication d'une annonce.

IV. ECOLE - MARCHE DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée, que le contrat pour la confection des repas de la cantine scolaire, établi avec le Foyer Culturel de Sciez, arrive à échéance en juillet 2014.

De ce fait, M. le Maire dit qu'il est nécessaire de lancer la procédure de mise en concurrence pour une nouvelle attribution du marché de restauration pour la cantine du groupe scolaire, à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2014.

Il propose que la quantité de repas soit entre 100 et 120 quotidien.

Il propose de reconduire la demande précédente, de l'insertion d'une clause de fourniture de repas bio dans le cahier des charges.

Mme Dominique JORDAN informe le conseil qu'actuellement les repas sont livrés en liaison chaude cependant, peu d'entreprise le propose. Sachant que le four de l'école peut chauffer les plats, il serait peut être intéressant d'obtenir des offres en liaison froide.

M. le Maire demande qu'un groupe de travail se réunissent pour travailler sur ce dossier. Après un tour de table, se proposent : Mme Anne LEPIZZERA, Mme Anita DESUZINGE, Mme Marie-Pénélope GUILLET, Mme Dominique JORDAN et M. Bernard MASSOULIER.

Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- de lancer une nouvelle consultation pour trois années scolaires sous la forme de 2 variantes, une en liaison chaude et une liaison froide,
- d'autoriser M. le Maire, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre du lancement de ladite procédure.

V. DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire indique qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, dont la durée

du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, conformément à l'article 1650-3 du Code Général des Impôts.

Il donne lecture d'un courrier du Directeur des Services Fiscaux d'Annecy, par lequel ce dernier demande de lui adresser dans les meilleurs délais une liste de présentation comportant douze noms et prénoms pour les commissaires titulaires et le même chiffre pour les commissaires suppléants, remplissant les conditions requises.

Cette liste doit être dressée par le Conseil Municipal, et après avoir recueillis les propositions des conseillers présents, il sera adressé à la Direction des Services Fiscaux les noms et prénoms suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ARMINJON Georges	MASSOULIER Bernard
VILLEGAS Jean-Pierre	BOUCHET Franck
HENNARD Jean	BIRRAUX Joseph (Extérieur)
GRANGE André	DEPRAZ Laurent
GILLET Yves	DETRAZ Christian
THUILLIER Corinne	BROUZE Daniel
BLONDAZ-GERARD Jonathan	MUDRY Pierre
MAMET Jean	JACQUIER Michel
JACQUET Xavier (Extérieur)	DEPRAZ Claude
JORDAN Dominique	RENAUD Didier
JACQUET Bertrand	GENOUD Michel
GRAND Patrick	JACQUIER Francine

M. le Maire précise à l'assemblée que seuls six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés uniquement par la Direction des Services Fiscaux pour siéger à cette commission communale des impôts directs, en leur qualité de contribuables.

Le conseil entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De proposer à M. le Directeur des Services Fiscaux, la liste reprise ci-dessus, comportant douze noms et prénoms pour les commissaires titulaires ainsi que pour les suppléants, afin d'en désigner six dans les deux listes proposées par le Conseil Municipal.

VI. ORGANISATION DU 13 JUILLET

Cette année l'organisation de la soirée du 13 juillet sera assurée par l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Margencel. M. le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir au choix de l'association à laquelle sera reversée la recette de la vente des repas. Plusieurs propositions sont faites : Association JPV, APEI, Motard avant tout. Il propose que 250 repas soient commandés et vendu 4 € par personne. M. le Maire propose au conseil de définir le choix de l'association lors de la prochaine réunion.

VII. QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS – ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES

Le Maire rappelle au Conseil la date des élections européennes :

- le dimanche 25 mai 2014

Les membres du Conseil sont invités à s'inscrire pour la tenue du bureau électoral.

BIBLIOTHEQUE

M. le Maire informe le conseil d'une demande de la bibliothèque pour éliminer définitivement des livres et magazines. Deux possibilités sont proposées, soit la mise en déchetterie, soit le don à l'association Emmaüs à Cranves-Sales.

Le conseil, après délibération, décide de donner les livres et magazines à l'association Emmaüs. Les Services Techniques de la commune seront chargés de les amener.

AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle que le projet d'agrandissement du groupe scolaire est toujours d'actualité. Cela consisterait en un agrandissement au niveau des locaux suite aux rythmes scolaires et à l'augmentation des inscriptions au niveau de la cantine scolaire.

Cependant, avec le changement des conseillers suite aux élections municipales, il serait souhaitable de recréer un groupe de travail, dont les membres seront :

Mme Dominique JORDAN, M. Bernard MASSOULIER, Mme Anne LEPIZZERA, Mme Anita DESUZINGE, Mme Marie-Pénélope GUILLET.

TERRAIN D'HONNEUR

M. Bertrand JACQUET expose au conseil un problème récurrent au niveau de l'occupation du terrain d'honneur. En effet, les séniors s'entraîneraient sur ce dernier, ce qui détériore considérablement le terrain. La commune investit une somme importante pour l'entretien de ce dernier. Les séniors sont également un exemple pour les plus jeunes. Il demande à M. Bernard MASSOULIER et M. Daniel BROUZE d'intervenir une nouvelle fois auprès du président de l'USM, afin que les entraînements aient lieu sur le terrain d'entraînement, conçu à cet effet.

SECURITE

Mme Anita DESUZINGE informe le conseil que des véhicules stationnent sur le trottoir devant le passage piéton au chef-lieu. Par conséquent, les enfants se rendant à l'école doivent marcher sur la route et ne sont donc plus en sécurité. Elle demande que des barrières soient installées pour empêcher les véhicules de stationner. M. Bernard MASSOULIER va se charger de résoudre ce problème compte tenu de la configuration du lieu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR

